

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00231

AVENANT 2 MAITRISE D'OEUVRE ECM COMMUNE DE CELLIEU

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT,
M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND,
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Roland GOUJON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Marc JANDOT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 juin 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160405-D20160023110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160617

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

AVENANT 2 MAITRISE D'OEUVRE ECM COMMUNE DE CELLIEU

Par décision du 22 avril 2013, le Conseil de Communauté de Saint-Etienne Métropole a autorisé Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement Campagnes et Villes – Mandataire du groupement– Déclic Infra – Marie Reine PORTAILLER, pour un montant global de 19 240,00 € HT, soit 23 011,04 € TTC.

Cette mission de maîtrise d'œuvre concerne l'étude d'aménagement des espaces publics et le traitement paysager de la rue des Croix à Salcigneux sur la commune de Cellieu.

1 Objet de l'avenant

Les travaux entrepris par Saint-Etienne Métropole consistent à un traitement qualitatif de la voirie. De manière à finaliser parfaitement l'aménagement de la voie, il est demandé au maître d'œuvre de faire un complément d'étude pour le traitement des accotements de la voie, à proximité des entrées riveraines.

Pour parfaire les zones ponctuelles concernées, le maître d'œuvre doit procéder à un travail de concertation important avec les entreprises et les riverains immédiats, ainsi qu'une évaluation précise des incidences techniques induites.

2 Incidence financière

Le montant de l'avenant s'élève à 990 € TTC. Il conduit à une évolution du marché comme détaillé ci-après :

Libellé des prestations	Montant HT	Montant TTC
Marché initial du marché n° 2013 VO 173	19 240,00 € HT	23 011,04 € TTC *
Avenant n° 1	2 348,75 € HT	2 818,50 € TTC
Avenant n° 2	825,00 € HT	990,00 € TTC
TOTAL	22 413,75 € HT	26 820 € TTC

* TVA 19,6 %

L'augmentation de cet avenant n°2 à la rémunération du maître d'œuvre correspondante s'élève à 3,82 % du montant total du marché initial et de l'avenant n°1, au profit du mandataire du groupement.

3 Incidence sur les délais contractuels :

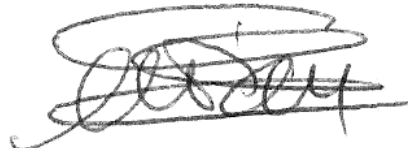
Ces prestations complémentaires seront réalisées sans modification du délai contractuel.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la passation d'un avenant n° 2 au marché n° 2013 VO 173 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2013 VO 173 du groupement Campagnes et Villes – Mandataire du groupement– Déclic Infra – Marie Reine PORTAILLER ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2016 article 2151 – chapitre 21-opération 170.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU